

Jeanne Antide à Paris chez les Filles de la Charité

Sr Christine WALCZAK

INTRODUCTION:

De bon matin, un jour de juillet 1787, Jeanne Antide quitte les siens et son village, répondant à sa vocation, à son désir profond, *"tout quitter pour l'amour de Dieu"*¹, pour rejoindre les Filles de la Charité à Langres et y commencer le temps de Postulat.

Sur les 6 années passées chez les Filles de la Charité², qui sont en fait 6 années de Noviciat, Jeanne Antide en a vécu 3 à Paris.

- un an au Séminaire Interne
- un an aux Incurables
- Plus de 12 mois à la Maison Mère

Sans compter l'année passée à Sceaux Penthièvre, située au Sud de Paris qui fut dans les années faste (1700) un haut lieu de mondanité de la noblesse parisienne...

Date	Communauté
Juillet 1787	Langres - Hôpital de la Charité
Nov 1787 – Oct 1788	Paris – Maison Mère (Séminaire)
Oct 1788- Oct 1789	Alise Ste Reine
Oct 1789- Jan 1790	Langres – Hôpital St Laurent
Jan 1790 – fin 1790	Sceaux Penthièvre
Fin 1790 – fin juin 1791	Paris – Hôpital des Incurables
Fin juin 1791 – septembre 1792	Paris – Maison Mère
Septembre 1792	Bray sur Somme
Août 1792	Peronne
Automne 1792	Paris – Maison Mère
Novembre 1793	<i>Retour à Besançon</i>

3 années non négligeables. 3 années où J.A. a vécu dans l'ambiance d'une grande ville, d'une capitale, où beaucoup de courants d'idées se côtoyaient, et où la Révolution a commencé en 1789.

3 années de vie citadine, de vie plus délicate qu'à la campagne...Et qui ont fait dire au Père Receveur, La première fois que J.A. lui a parlé. : *« Madame, pour être solitaire, il vous faut travailler à devenir une grosse paysanne. »*³

3 années dont 2 fortement secouées par les événements, les remous, les exactions révolutionnaires. 2 années dont J.A. a été un témoin direct des événements qui ont à jamais marqués la France, l'Eglise, et les courants de pensée.

Paris fut le point central de la Révolution française en 1789 – 1793, et après.

Jeanne-Antide résume cette époque ainsi :

¹ MSR, LD p. 495

² MSR, LD p.496-509; MPV, LD p.472; Rey Mermet p. 51-82; Mezzadri p. 35-58

³ MSR, LD p. 523

« J'étais au nombre de celles qui furent livrées à la fureur du peuple, dans l'hôpital des Incurables de Paris, et ensuite nous fumes recluses pendant 3 mois dans ledit hôpital et puis mises dehors, et renvoyées à la maison chef....J'ai donc été une vraie victime de la Révolution. »⁴

Les Filles de la Charité en France :

Vers 1790 les filles de la Charité sont réparties dans plus de 400 communautés, et sont au nombre de 3500. A Paris, leur présence est importante, aussi à la veille de la Révolution. Elles ont pris en charge la direction de nombreux hôpitaux de Paris, d'où une évolution du style de communauté: des communautés avec un grand nombre de sœurs et un style de vie plutôt conventuel.

En 1790 il y a 590 sœurs à Paris :

- 182 dans les hôpitaux
- 408 dédiées aux œuvres (écoles, paroisses) dans les quartiers de Paris

Elles sont aimées des gens. « Elles qui œuvrent comme consolatrices des âmes et des corps, double dimension qui cherche à transcender et à réconcilier la dualité de la personne humaine dans un univers de démunis »⁵

Ce sont des femmes qui prient, ont une grande compétence, un savoir faire, se spécialisent dans la pharmacie, ont une bonne réputation

La formation: le postulat dure 3 à 6 mois, le Séminaire interne (Noviciat) dure environ 6 ans. Pour être admise il faut: être de naissance légitime, avoir une bonne santé, avoir une psychologie saine, avoir un bon esprit, avoir le désir de travailler

Les signes de vocation sont: chercher à servir Dieu pendant toute sa vie, travailler pour Dieu seul, rechercher la communauté comme la voie la plus sûre pour son salut, avoir une disposition à quitter, famille, pays, pour aller n'importe où, où l'on était envoyé.

I- PARIS Le Séminaire 1^{er} Novembre 1787 – fin Octobre 1788

Séminaire : Nom que Mr Vincent avait choisi pour le Noviciat, ceci afin d'écartier toute idée de Vie Religieuse pour sa Compagnie. Le Séminaire se trouvait à la Maison Mère de Paris, située en face de St Lazare, la Maison Mère des Pères de la Mission.

La Maison Mère fut fondée en ce lieu, Par Vincent de Paul et Louise de Marillac L'église paroissiale de St Laurent, où Louise de Marillac fut inhumée (en 1660, puis son corps fut transféré dans la chapelle de la Maison Mère en 1755) est mitoyenne à la Maison Mère des filles de la charité.

L'âge moyen des postulantes est en grande partie de 20 à 24 ans.⁶

La Maison Mère comprend à ce moment-là, environ 300 sœurs, dont plus de 100 novices⁷, 150 sœurs âgées ou infirmes.

Une journée au Séminaire:⁸

⁴ Lettre à Mr Debry, 14 février 1805, LD p. 116-117

⁵ Dinet-Lecomte M.C., *Les religieuses hospitalières*, Revue de l'Eglise de France 1994 , p. 210

⁶ Matthieu Brejoin de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité*, p. 306

⁷ 133 entrées en 1787, Matthieu Brejoin de Lavergnée, *Le temps des cornettes*, p. 34

⁸ Matthieu Brejoin de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité*, p. 308,ss

- Lever 4h00: une voix s'élève dans le dortoir des jeunes sœurs "Au nom de Dieu, mes sœurs: levez-vous, s'il vous plaît". Les sœurs répondent en cœur: La saint nom de Dieu soir béni". Une fois habillées, les sœurs s'agenouillent pour offrir leur journée au Seigneur et baisent la terre en signe de bénédiction
- A la chapelle pour les prières de la communauté
- Petit déjeuner
- 6h00: chacune vaque à son travail qui lui a été donné pour la semaine (lingerie, balayage, vaisselle, service de table, infirmerie...)
- 7h00: Messe
- 8h00: Instruction et temps d'étude et apprentissage ou entraînement à la lecture et à l'écriture
- Fin de matinée: Examen et oraison à la chapelle
- Repas
- Récréation
- 14h00: Deuxième instruction- apprentissage
- Fin d'après midi: Examen et oraison à la chapelle

Le mercredi a lieu une petite conférence où l'on traite d'une vertu à pratiquer dans la semaine. C'est aussi le moment de la "charité spirituelle": *"les sœurs qui l'ont demandé la semaine précédente, à être averties, s'agenouillent et s'accusent de leur manquements, et reçoivent leur pénitence"*

Chaque jeune sœur avait un ange gardien, c'est-à-dire une sœur âgée qui la guidait dans ses premiers pas.

"Après généralement six mois, la jeune sœur reçoit l'habit. C'est un grand jour mais sans faste. Pour les sœurs qui ont déjà l'habit, c'est le jour de l'envoi en établissement, paroisse ou hôpital."

Le séminaire est aussi le temps *"d'assimilation d'un habitus religieux, d'une manière commune à toutes les Filles de la Charité"*: la simplicité dans le vêtement, le bon maintien dans la marche, la manière de se saluer et de se parler entre sœurs, la manière de parler, contrôle de la spontanéité, le rapport au corps, etc...

Le Séminaire est aussi *"le lieu de transmission d'une culture urbaine"* à des sœurs provenant très souvent de la campagne.

II- ALISE SAINTE REINE

Octobre 1788 – Octobre 1789

Après sa prise d'habit, Jeanne-Antide est envoyée en octobre 1788, à Alise Ste Reine, ville de Bourgogne, qui fut un long temps reconnu comme le lieu d'Alesia (Bataille de Jules César contre Vercingétorix). Région réputée pour ses vins. C'est pourquoi la première maîtresse des novices lui dira : *« Vous serez bien dans ce pays ; il y a du bon vin : vous en avez besoin, parce que vous êtes faible et de petite santé. »*

Une autre sœur lui dira aussi: *«Ma fille, ne dites pas que vous avez eu mal à la tête. Vous y pourrez prendre des bains. »*⁹

Sainte Reine : d'après la tradition, Reine vécut au 3^{ème} siècle, et fut martyrisée et décapitée en 252 ap JC. Une source miraculeuse a jailli à l'endroit de son martyr. Au 15^{ème} siècle une chapelle fut bâtie et les pèlerins y vinrent de toute la France et l'Europe. L'eau est utilisée en boisson et en bains depuis le 17^{ème} siècle. Les eaux sont réputées pour les maladies cutanées. L'eau a une action

⁹ MSR, LD p.499

détergives sur la peau. Des salles séparées contiennent des baignoires en bois ou en cuivre, des baquets. En 1789, il y a 80 lits au total : 42 lits pour les malades divers (22 hommes – 20 femmes) ; 30 lits pour les affections cutanées; 8 lits pour les orphelines

▪ **Pendant ce temps à Paris:**

C'est alors que Jeanne-Antide est à Alise que commence la Révolution française, le 14 juillet 1789. Les mouvements du peuple s'intensifient dans les rues de Paris déjà depuis plusieurs jours.

Voici plus d'un siècle que les Filles de la Charité, les Lazaristes œuvrent à Paris au service des pauvres, et pourtant... A la veille de la prise de la Bastille, le 13 juillet 1789, a lieu le saccage de St Lazare. Les gens pensaient que d'importantes réserves de blé s'y trouvaient cachées. Tout fut dévasté et détruit, même la chambre de Saint Vincent de Paul. Ses reliques furent sauvées de justesse.

« On avait fait courir le bruit que les Pères de Saint Lazare cachaient d'abondantes provisions de blé. Ces prêtres étaient donc des accapareurs du peuple, eux qui nourrissaient chaque jour des centaines de pauvres. Leurs portes sont brisées. Les bandits se précipitent dans la maison. Ils ne trouvent rien que la provision nécessaire aux 400 religieux de St Lazare. Ils réclament de l'argent... Vers 10 heures du matin, ils allaient repartir, quand une populace innombrable emplit la maison. Tout est saccagé et pillé, même la chambre où habita St Vincent de Paul. Le feu est mis aux granges... »¹⁰

Le mardi 14 Juillet à 17h, la Maison Mère des FdC est envahie par une troupe d'hommes et de femmes armées de sabres et de piques, pensant y trouver là aussi du blé. Ils exigent l'ouverture de la chapelle où se sont réfugiées 98 sœurs du séminaire. A la vue de ces jeunes en prière, les révolutionnaires sont comme stupéfaits : certains retirent leur chapeau, d'autres font la génuflexion et tous se retirent. Les sœurs reconnaissent la protection très particulière de la Vierge Marie.

Si les Pères lazaristes vivaient dans un confort, un certain luxe. Les sœurs elles, vivaient dans la pauvreté et la simplicité. Cayla, le Supérieur général de l'époque dira: "*Peut-être Dieu a-t-il voulu punir par ce désastre l'éloignement de la simplicité de nos pères, et nous ramener à la modestie convenable de notre état...*"¹¹

A Alise Sainte Reine, les sœurs aussi sont inquiétées:

En 1789 les effets révolutionnaires viennent jusque là : l'hôpital « a été envahi par une foule qui a injurié l'économe et les sœurs, et qui n'a quitté la place que sur l'intervention de la maréchaussée de Saumur ... »¹²

Jeanne Antide reste plus d'un an à Alise, sa santé de Jeanne-Antide n'est pas au mieux, elle a souvent de la fièvre. Les médecins déclarent que c'est l'air du pays qui lui est contraire. Elle est alors envoyée à l'hôpital Saint Laurent de Langres, où elle ne reste que 3 mois. Là elle est confrontée à la légèreté de certaines sœurs, et aussi à une demande de mariage. Sa santé étant rétablie, elle signifie sa disponibilité pour une nouvelle affectation, et rejoint Paris en diligence en janvier 1790. Deux jours après son arrivée, elle est envoyée à Sceaux Penthièvre "*à quelques lieues de Paris*".¹³

¹⁰ Biver P et M.L. Abbayes, Monastères et Couvents de Paris p528

¹¹ Matthieu Brejon de Lavergnée, *Le temps des cornettes*, p. 29

¹² Bolotte M., Alise Sainte Reine au 17^{ème} et 18^{ème} siècle, p. 95

¹³ MSR, LD p.501

III- SCEAUX PENTHIEVRE

Janvier 1790 – fin 1790

La communauté est une maison de secours, Les sœurs habitent dans une maison, et sont là pour soulager les pauvres, pour faire l'école et pour l'instruction religieuse aux jeunes filles.

Le château de Sceaux, élégante bâtisse, Sceaux fut un haut lieu à la mode dans les années 1700, , un lieu très fréquenté par l'aristocratie. L'ambiance mondaine flotte sur cette ville. Et la communauté des sœurs en subit les conséquences : « ...*toutes les jeunes sœurs avaient quitté leur état dans cette maison ; il y en avait des mariées dans cette ville...* » ¹⁴

La supérieure l'emène « *avec elle dans la visite aux personnes de considération...* ». Jeanne-Antide, elle même est envoyée par sa supérieure sans trop de jugement. Elle « *allait jusque dans les antichambres du duc, mais elle priaît Dieu de préserver qu'on l'a fit entrer...* »

J.A. elle aussi sera sollicitée par des propositions de mariage, qu'elle refusera fermement et sans hésitations. Avec la supérieure de la communauté, cela ne sera pas simple non plus. Le duc en personne s'est aperçu de son comportement abusif et quelque peu déséquilibré.

- **Pendant ce temps à Paris**, la Révolution bar son plein. Les inventaires des maisons religieuses effectués pour une mise à disposition des biens du clergé à la Nation.

En janvier 1790 Les Sœurs de la Maison Mère remettent leur déclaration de biens (2 maisons, rentes, etc) puis un inventaire de ce qui est dans la Maison Mère. En Juillet 1790, 3 officiers vont vérifier sur place cet inventaire en présence de la Supérieure générale, la sœur Deleau. De nombreuses tracasseries administratives suivent, et Sr Deleau se défend en invoquant la vie pauvre et sobre qu'elles mènent, et justifie ces biens qui sont au service de l'humanité souffrante, les pauvres.

Les vœux de religion ont été abolis le 13 février 1790. Les Filles de la Charité disent que cela ne les concerne pas " car elles font des vœux simples et sont libres de quitter la communauté quand bon leur semble"

Le 12 juillet 1790, la Constitution civile du Clergé est approuvée.

Le 27 Novembre 1790, le Serment de fidélité à la Constitution est approuvé.

Les prêtres réfractaires (ceux qui refusèrent le serment) se réfugièrent dans les chapelles des couvents, pour y célébrer le Culte.

Quand les prêtres jureurs (ceux qui prêtèrent serment) furent installés dans les paroisses, les hospices ; l'opposition des religieuses fut très forte. Elles refusèrent d'assister à leurs messes.

L'arrivée d'un prêtre assermenté fait demander à J.A. une nouvelle affectation. Elle est alors envoyée aux Incurables à Paris.

¹⁴ MSR, LD p. 502

IV- PARIS Hôpital des Incurables fin 1790 – juin 1791

« Il y avait 44 sœurs du même institut. Elle fut employée au soin des malades avec d'autres... »¹⁵

Les Incurables est un vaste hôpital situé dans le centre de Paris, dans le quartier du Faubourg St germain. Quartier peuplé de vastes couvents (Les Missions Etrangères de Paris ; les Bénédictines, les Carmes, les Bernardines...).

L'hôpital fut fondé en 1634 par « des bienfaiteurs de l'humanité » (dont entre autres le Cardinal de la Rochefoucauld), pour un grand nombre d'infortunés « qui joignaient à une extrême misère, le malheur d'être atteint de maux irrémédiables. »

Vincent de Paul parle de cet hôpital dans la Conférence du 11 Novembre 1657. Il expose le type de malades que les sœurs ne peuvent recevoir : « ...ni les hydropiques, ni les pulmoniques, ni les épileptiques...dans Paris, Dieu les a pourvus d'un hôpital qui est pour les Incurables... ». CosteX, 339.

Cet hôpital est constitué d'une vaste enceinte, comprenant « plusieurs cours séparées, communiquant entre elles, et d'un promenoir spacieux planté d'arbres qui est une grande ressource pour les malades. Deux grands corps de logis en forme de croix sont séparés par une église assez vaste et ouverte au public ... les salles sont froides pour des infirmes, des vieillards et des incurables...Ceci parce que les plafonds sont très hauts... »¹⁶

Tenon constate d'autres défauts : le manque d'eau, et les latrines sèches.

« Tous les jours, matin et soir, on leur porte portion de pain, de vin et de viande ; le linge, l'habillement leur sont aussi fournis, ainsi que les secours temporels et spirituels qu'exigent leur état ; ils sont de leur côté astreints à une règle qui leur impose l'obligation de s'occuper d'un léger travail pour l'utilité de la maison. »¹⁷

Il y a 74 personnes de service : 4 officiers de santé; 43 sœurs; 22 domestiques

Il y a 5 salles d'hommes, 5 salles de femmes. Une capacité de 446 malades en 1790 (199 hommes – 247 femmes)¹⁸

Mais les malades se plaignent, expriment leur mécontentement... :

« Nous ne connaissons aucun établissement public sur l'administration duquel on élève plus de réclamations et de plaintes que sur celle de l'hôpital de incurables. Soit que ces reproches aient des motifs réels, soit qu'on doive en attribuer une grande partie à une espèce d'inquiétude et de mauvaise humeur, que l'on peut assez naturellement supposer dans des individus qui souffrent et qui s'ennuient puisqu'ils s'occupent trop peu pour se distraire. ils se plaignent surtout de la parcimonie avec laquelle on les traite, tant pur les aliments que pour tous les autres objets de nécessité ou d'agréments. Ils sont également mécontents du service des sœurs et des domestiques attachés à la maison ; ils accusent les premières de dureté et despotisme ; les seconds de négligence et de mauvaise volonté. La rareté des visites des médecins et des administrateurs est un autre grief sur lequel ils insistent.»¹⁹

¹⁵ MSR, LD p. 503

¹⁶ La Rochefoucauld, *Rapport fait au comité de mendicité* p. 23 - 26

¹⁷ Ibid

¹⁸ Tenon Mémoires sur les hôpitaux de Paris p. 75

¹⁹ La Rochefoucauld, *Rapport fait au comité de mendicité* p. 23-26. Les malades des Incurables avaient rédigés le 3 décembre 1789, les "observations sur le régime de l'hôpital des Incurables, présentées par les pensionnaires de

« Le 30 Mars 1791, le bureau des administrateurs de l'Hôtel-Dieu prévint la municipalité que l'indiscipline régnait dans cet hôpital, ainsi qu'à l'hospice des Incurables ». ²⁰

Indiscipline dans la ligne du courant révolutionnaire...

Pour l'épisode des Incurables, les sœurs sont accusées de détourner le bien des malades.

« La municipalité était informée aussi, par le rapport cité plus haut du 30 mars 1791, de l'indiscipline qui régnait aux Incurables. 43 Filles de la Charité desservait cet hospice, qui entouré de beaux jardins, abritait hommes et femmes atteints de maladies incurables. L'hôpital dépendait des administrateurs de l'hôtel Dieu... La supérieure, sœur Beaujon, avait été (selon eux) renvoyée pour ce délit. La nouvelle supérieure, sœur Clavelot, passait « pour avoir bien soin de se munir des toiles et des étoffes des femmes, ainsi que des confitures.... » ²¹

On voit donc que Jeanne Antide a vu le passage de 2 supérieures dans cette communauté...

Cette affaire pris une dimension politique. Le clergé fut ensuite accusé ; en particulier, le doyen des chapelains, Mr Seguin, non constitutionnel ; comme beaucoup d'autres chapelains des Incurables.

Et comme le dit Sr Rosalie dans son manuscrit :

« Les prêtres de cet hôpital étaient très édifiants...mais comme ils avaient refusé le serment, la Chambre Nationale les renvoya de l'hospice et les remplaça par des sermentaires impies et schismatiques. La sœur avec d'autres, ne voulurent pas assister à leurs messes par crainte de participer à leur schisme...et J.A. se cachait dans un charbonnier pour éviter qu'on la force à assister à ces messes... On leur demanda de faire serment, elles s'y refusèrent constamment » ²²

Les Filles de la Charité ne firent pas appel aux jureurs, ni pour elles-mêmes, ni pour les malades qui n'étaient pas en danger de mort. Les prêtres assermentés mirent du temps à prendre leur fonction dans l'hôpital ; les sœurs firent donc venir des prêtres réfractaires.

Le journaliste Gorsas dénonce, dans son journal le Courrier de Paris, du 31 mai 1791, les sœurs d'accueillir des prêtres anticonstitutionnels, il les accuse ensuite, le 7 juin, de détourner une partie des vivres destinées aux malades

"Il y a déjà une liste assez nombreuse de citoyens qui se disposent à mettre à la raisons ces effrontés béguines qui depuis près de 15 jours, refusent à la vieillesse qui s'y est retirée, les secours que ces victimes déplorables de la douleur ont accoutumé de recevoir de la religion. Ces hypocrites embéguinées ont fait construire un autel et des confessionnaux séparés, pour se procurer le plaisir de faire dire des messe par des réfractaires...." ²³

La situation des sœurs devient de plus en plus intenable. La campagne du journaliste Gorsas les a rendues vraiment suspectes auprès du Comité de la Section de la Croix rouge. Paris est divisé en Sections révolutionnaires, et celle des Incurables nommée Croix rouge, puis Bonnet Rouge en 1793 est une section de tendance rigoureuse et avancée ; la section la plus républicaine de Paris.

l'établissement à l'Assemblée nationale" – Alexandre Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution* T. I, p.150-167

²⁰ Boussoulade P., *Moniales et Hospitalières dans la tempête de la Révolution*, p. 93

²¹ Ibid

²² MSR, LD 503-504

²³ Ibid

« Puis les commissaires vont à l'hospice des Incurables, rue de Sèvres, et font appeler la supérieure des quarante Filles de la Charité desservant de grand hôpital. Ordre lui est donné de fermer au public l'église et les cinq chapelles qui sont dans les salles des malades. »²⁴

« Un soir du Saint jour de Pâques, la population entourait l'hôpital, faisant grand bruit aux portes et aux fenêtres pour entrer massacrer les sœurs...on mit des gardes aux portes et pour empêcher les bons prêtres d'y entrer. Elles restèrent dans cette situation plusieurs mois, sans entendre la messe ni approcher les Sacrements...Enfin on les congédia de l'hôpital. »

Elles quittent l'hôpital à la fin juin 1791 et se dispersent en différents lieux. Les Incurables fut le seul hospice où les sœurs persécutées durent abandonner leur poste.

Jeanne-Antide rejoint la Maison Mère. *"La sœur Thouret retourna pour deux mois dans la Communauté, après quoi elle fut envoyée en Picardie, à Bray, dans un hôpital... Elle était bien contente de retourner à la Maison Mère, pour être plus unie à Dieu, plus retirée du monde, et par amour pour la vie plus réglée. Pendant ce temps, elle reçut une lettre de sa pieuse marraine, qui lui annonçait la mort de son vertueux père, et qu'il avait été inhumé le dimanche de Rameaux..."*²⁵

Elle retrouve aussi un de ses frères, Pierre, qui a voulu la retrouver et la saluer avant de rejoindre un régiment.

▪ Pendant ce temps dans Paris:

Les filles de la charité sont particulièrement considérées comme anticonstitutionnelles.

En Avril 1791 des bandes de mégères s'en prennent aux sœurs institutrices dans différents quartiers, car celles-ci refusaient la Constitution, et à cause de « leur enseignement anticonstitutionnel auprès des enfants ». Gorsas par ses articles incite et soutient ces mouvements de violence:

Dans un de ses articles, il donne la liste des couvents « où des verges salutaires ont corrigé le fanatisme : Visitation rue st Antoine, Récolettes rue du Bac, Filles du Précieux Sang, Filles du Calvaire rue du faubourg St Jacques...Les sœurs grises de St Sulpice, de St Laurent, de Ste Marguerite, de la Madeleine, de St Germain l'Auxerrois, qui toutes abusaient de l'approche de Pâques pour porter à la Révolte les enfants confiés à leurs soins, ont été peu ménagées ».²⁶

Un journal royaliste « L'ami du Roi » relate les faits en ces termes :

« Ils voient (les gardes nationaux) jusqu'à ces pieuses filles de St Vincent, dont le dévouement est si héroïque et l'humilité si profonde ; ils les virent fustigées, ensanglantées par les mains mêmes de ces hommes et de ces femmes dont elles avaient si souvent nourri la misère, couvert la nudité, soigné les plaies cadavéreuses. Ils eurent en un mot la douleur de voir épuiser sur ces filles innocentes tout ce que la rage d'une soldatesque effrénée pourrait se permettre dans une ville prise d'assaut, et plusieurs heures se passèrent dans ces tourmentes »²⁷

Les Filles de la Charité de Ste Marguerite furent si maltraitées, que trois d'entre elles, dont la supérieure qui avait 86 ans, moururent peu de jours après, « le 19 Avril 1791, des flagellations outrageantes qu'elles avaient essuyées »²⁸

²⁴ Ibid p83

²⁵ MSR, LD p. 504

²⁶ Boussoulade P., *Moniales et Hospitalières dans la tempête de la Révolution*, p. 78

²⁷ Ibid p79

²⁸ Ibid p79

Devant ces excès, le Directoire du département publie un arrêté, le 11 Avril 1791, pour essayer d'assurer la liberté du Culte et éviter ce genre de trouble. Arrêté qui ordonna la fermeture au public de toutes les églises non affectées au culte constitutionnel. Mais «...les églises des hôpitaux, prisons et couvents pourraient rester ouvertes sous certaines conditions, à savoir qu'elles ne sont pas ouvertes au public, et que le célébrant doit avoir le mandat de l'évêque de Paris (Article 7).

L'article 9 « permettait aux religieuses de faire célébrer le culte par un prêtre insermenté, mais pour elles seules. »²⁹

Les religieuses institutrices (comme toutes les personnes chargées d'une fonction publique dans l'instruction), par le décret du 17 avril 1791, furent à leur tour obligées de prêter le serment constitutionnel. Nombreuses étaient les Filles de la Charité institutrices des maisons de charité paroissiales, comprenant le dispensaire, la soupe populaire et l'école de filles.

Réfractaires au serment du 17 avril, un certain nombre de sœurs durent quitter les maisons de charité. Et en même temps, certaines sœurs grises « si aimées des pauvres gens » bénéficièrent souvent de la bienveillance des autorités. Bon nombre purent continuer dans leurs écoles.

Toutes ces nouvelles doivent certainement parvenir à la communauté des sœurs des Incurables.

V- BRAY SUR SOMME ET PERONNE Septembre 1791 – Août 1792

Jeanne Antide rejoint deux mois après, l'hôpital de Bray sur Somme³⁰. C'est dans cet hôpital que J.A. s'exerça pour la première fois à faire une saignée. Et sa réussite dans ce geste technique due à sa bonne observation et à sa dextérité, lui value bien de la jalousie de la part d'une sœur.

Avec ses sœurs, elle subira les affres de la Révolution, refusant de quitter le costume. On veut aussi les faire monter sur des ânes pour les conduire à l'arbre de la liberté (culte pamphlétaire de la Révolution), mais "*le Bon Dieu permit qu'il plut extrêmement du matin au soir: ce qui les empêcha de mettre à exécution leur projet.*"

« *Ensuite arriva le décret de déportation des prêtres catholiques³¹ qui n'avaient pas fait le serment ; arriva aussi l'ordre que tous les costumes religieux étaient prohibés..* »

A la mi-Avril 1792, les révolutionnaires voulurent faire prêter le serment de fidélité aux lois et leur faire quitter le costume. Le refus de J.A. lui valut un coup de crosse qui lui fractura les côtes. Elle en souffrira plusieurs mois.

Coup de crosse dont ne parle pas explicitement Sr Rosalie dans son manuscrit, mais Jeanne-Antide en parle dans une lettre au préfet Debry en Février 1805 :

« *..je fus envoyée dans un hôpital à Bray à côté de Péronne en Picardie ; là nous fumes livrées à la fureur d'une armée révolutionnaire dont j'eus deux côtes cassées...* »³²

Dans l'église paroissiale St Nicolas, une affiche dit combien le passage de J.A n'est pas passé inaperçu. Le texte de cette affiche se termine en ces termes :

« ...La Picardie peut revendiquer pour sienne, sinon à cause de ses origines, du moins à cause du séjour qu'elle a fait à Bray et à Péronne, à cause surtout du témoignage

²⁹ Ibid p80

³⁰ MSR, LD p. 507-508

³¹ Décret du 26 mai 1792

³² Lettre à Mr Debry, 14 février 1805, LD p. 116

admirable que pendant son séjour à Bray dans les temps troubles de la Révolution, elle rendit à la Foi et à la Religion. Ste Jeanne-Antide Thouret, priez pour cette région de Bray sur Somme où vous avez confessé la Foi. »

▪ **Pendant ce temps à Paris:**

Le décret du 4 Août 1792 prévoit l'abolition de toutes les Congrégations. Dans l'article 3, sont exceptées les religieuses consacrées au service des hôpitaux et autres établissements de charité.

Rendre les religieuses à la vie civile, à la société, était pensé comme un acte de bienfaisance, une libération. Car on les considérait bien souvent comme égarées et fanatisées par les prêtres réfractaires.

Le grand reproche qui était fait aux instituts religieux ou séculiers, était d'être des corporations, ce qui les empêchait de se soumettre aux lois de l'Etat et de participer au projet du « Contrat Social ». Voici le début du décret du 18 Août 1792 abolissant toute corporation séculière :

« Le préambule de ce décret s'inspirait bien des principes de Rousseau. Il y était dit que « l'Assemblée considérant qu'un état vraiment libre ne doit souffrir aucune corporation, pas même celles, qui vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, et que le moment où le corps législatif achève d'anéantir les corporations religieuses est celui où il doit faire disparaître à jamais tous les costumes qui leur étaient propres.... Les corporations connues en France sous le nom de congrégations séculières ecclésiastiques...et les congrégations de filles telles que celles de ...et généralement toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent en France, soit qu'elles ne comprennent qu'une seule maison soit qu'elles en comprennent plusieurs, ensemble les familiarités, confréries, les pénitents de toutes couleurs, les pèlerins ou toutes autres associations de piété et de charité, sont éteintes et supprimées à dater du jour de la publication du présent décret »³³

Mais devant l'impossibilité de remplacer du jour au lendemain les sœurs hospitalières, elles furent maintenues dans leur service, à titre individuel.

Courant Août, après la chute du trône du 10 Août, de nombreuses religieuses furent inquiétées à propos du serment Liberté- Egalité. De nouvelles accusations envers les religieuses surgissent.

Les sœurs grises des enfants trouvés envoient une supplique à la Législative :

« Nos jours ne sont point en sûreté, le peuple, sans cesse, nous insulte et nous menace. »³⁴

Les derniers jours d'Août sont marqués par l'aggravation de la situation aux frontières françaises, ce qui créa à Paris un climat de psychose, d'angoisse.

Les prisons sont pleines. D'autres lieux de dépôts sont improvisés en prison, dont le couvent des Carmes.

Un effet de masse, guidé par une propagande collective préparant les mentalités ; et par l'angoisse de l'invasion étrangère proche, provoqua une série de massacre, du 2 au 7 Septembre : **les massacres de Septembre**, qui vont ensanglanter successivement 9 prisons parisiennes.

La première prison visée fut celle des Carmes, l'après midi du 2 septembre :

³³ Boussoulade P., op. cit, p. 105

³⁴ Ibid

« Vers 4 heures, un attroupement pénétra dans le jardin du couvent ; des prêtres s’y trouvaient, les uns furent tués sur place, les autres ramenés dans l’église, où se tenaient le reste de leurs compagnons ; un triage fut organisé, les condamnés étaient poussés dans le jardin, sur un perron, où ils recevaient la mort. »³⁵

Aux carmes 150 prêtres furent tués. 223 prêtres furent tués au total et 900 à 1000 autres personnes. Soit un total d’environ 1200 victimes. Cette cruauté fit frémir l’opinion publique, et resta longtemps gravée dans les mémoires.

Jeanne Antide ne parle absolument pas de cet épisode... Elle était certainement encore à Péronne.

VI- LA MAISON MERE A PARIS Automne 1792 – Novembre 1793

Jeanne Antide y arrive en automne 1792. Elle est bien malade.

*"Je revins à Paris, à la maison-chef, pour trouver du secours de la part des médecins et chirurgiens et je fus alité pendant un an. Et à peine étais-je un peu rétablie, que le Département de Paris prononçait, ou fit prononcer, la dissolution de la Communauté; et l'on nous signifiait de nous retirer sous le plus bref délai: ce que nous fîmes. Cela arrivait quelque temps après la mort de la Reine. J'ai donc été une vraie victime de la Révolution."*³⁶

Une propagande de déchristianisation s’intensifie par la propagande de certains journaux. La lutte contre la Vendée qui résiste, implique une certaine dictature du Régime.

Les prêtres, jureurs ou réfractaires, seront considérés comme alliés contre révolutionnaires, et les religieuses refusant les serments de Liberté -Egalité deviennent des suspects. Ce mouvement de déchristianisation atteint Paris fin 1793.

Les monastères sont déserts. Restent les religieuses des hospices et orphelinats de la Capitale.

Le culte réfractaire ne pouvant plus être célébré dans les chapelles des couvents, les offices clandestins s’organisent dès début 1793, et les religieuses sont les premières à s’y dévouer.

*« Quand elle eut la force de marcher, une maîtresse des novices l’habillait souvent des ornements de la messe, pour les porter à des prêtres catholiques dans les maisons de Paris...C’était encore le fort de la Révolution : si elle eût été reconnue à faire cela, on l’aurait fait mourir. »*³⁷

C’est en Novembre 1793 commence la période de la Terreur.

La sœur Deleau, Supérieure Générale des Filles de la Charité est inquiétée :

« Le Comité de Salut Public du département de Paris ordonnait, le 10 Septembre, une perquisition chez la sœur Deleau : « Instruit que la supérieure ou générale de la maison de charité située rue du Faubourg St Denis, en face de St Lazare, est très aristocratique, qu’elle corrompt l’esprit des autres sœurs de ladite maison, décidant que le comité de surveillance de la section Nord examinera les papiers de cette supérieure, apposera les scellés s’il y a lieu, le mettra en état d’arrestation s’il le juge nécessaire et, dans le cas contraire, en instruira le Comité avant de lui rendre la liberté ; ordonnant que le comité de surveillance de ladite section fera la même perquisition chez les autres femmes qui sont à la tête de ladite maison et se conduira à leur égard ainsi qu’il vient d’être dit, en

³⁵ Caron P. Les Massacres de Septembre p. 5

³⁶ Lettre à Mr Debry, 14 février 1805, LD p. 116

³⁷ MSR, LD p. 510

ayant soin, cependant, de se conduire de manière que le service des malades n'en souffre point. »³⁸

Rien n'est découvert, Mère Deleau est laissée en liberté. Leur maison Mère, était occupée depuis Octobre 1792, par la garde nationale, qui l'utilise comme caserne. Les sœurs sont dans une partie des bâtiments.

Le manuscrit de Sr Rosalie confirme cette situation, parlant de J.A. qui ne peut recevoir les sacrements faute de prêtres. Seulement un a pu passer bravant le danger :

*« Il n'y avait point de prêtres pour l'administrer ; ils étaient tous déportés. Quelques uns s'étaient cachés et n'osaient s'approcher de cette communauté, parce que la Section avait pris les clés de la maison et en fermait les portes le soir et les ouvrait le matin. Les soldats venaient à volonté faire l'exercice dans les cours. Cependant un prêtre vint, sous l'uniforme d'un soldat pour la confesser une seule fois. C'était dans le plus fort de la Révolution, dans le temps où l'on fit mourir le Roi »*³⁹

Toutes furent en fait expulsées de la Maison Mère en Octobre 1793.

*« C'était aussi l'année où l'on fit mourir la reine, dans le mois d'Octobre, et 15 jours après, la Chambre Nationale décréta la dissolution de la communauté et le renvoi de toutes les sœurs qui la composaient, chacune dans leur famille. »*⁴⁰

Survint en 1794 la Grande Terreur, où le refus du serment Liberté-Egalité entraîna un certain nombre de religieuses en prison ou à l'échafaud: 2filles de la Charité sont fusillées à Angers le 1^{er} février, une est guillotinée à Dax le 9 avril, 4 sont guillotonnées en juin à Cambrai. Et Mère Deleau écrira dans une lettre circulaire du 1^{er} Janvier 1804 :

Mes très chères sœurs

« ...Je voudrais que mes occupations me permettent de mettre sous vos yeux, le détail édifiant des vertus de plusieurs de nos sœurs décédées pendant la Révolution. Je me borne à quelques unes de celles que Dieu a appelées à lui, depuis notre rétablissement. ...

Liste de nos chères sœurs qui ont été oubliées dans les précédentes circulaires et celles qui sont décédées depuis la circulaire de 1802.

Nos chères sœurs qui ont été oubliées :

Marie Madeleine Fontaine, Thérèse Madeleine Fantou , Jeanne Gérard , Maire Françoise Pélagie Lasnel ; toutes les quatre guillotonnées à Arras pour notre sainte religion... »⁴¹



³⁸ Boussoulade P., op cit, p. 136

³⁹ MSR, LD p. 509

⁴⁰ MSR, LD p. 510

⁴¹ Misermont L. Les Filles de la Charité d'Arras, p. 306

VII- JEANNE ANTIDE A L'ÉCOLE DE MR VINCENT

C'est dans ce contexte très mouvementé que Jeanne Antide a vécu ce temps de formation et de service, à l'école de Mr Vincent.

Elle y a trouvé Dieu, dans la prière personnelle et communautaire et dans un service des pauvres assez varié. Les épreuves (santé, épreuves familiales, sollicitations diverses) ont éprouvé sa foi et sa vocation. Elle a fait l'expérience d'une vie en Congrégation avec une spiritualité, une Règle, une vie communautaire, l'expérience de l'obéissance.

Elle y a trouvé la joie ... Elle est heureuse d'être Fille de la Charité, heureuse d'être là où Dieu la veut. Elle semble vivre, malgré le contexte difficile, une vie qui correspond à l'appel intérieur qui a grandi en elle. Elle se sent bien dans sa vocation.

Et elle trouve cette joie, même si des menaces pour sa vocation et pour sa vie apparaissent sur son chemin.

La Révolution l'a remise sur les routes, mais c'est enrichie et transformée par tout cela qu'elle rentre au pays, dans l'attente de "ce que Dieu veut d'elle".

Cette expérience "parisienne" plus particulière l'aura certainement fortement marquée. Elle aura appris à «joindre l'intérieur à l'extérieur» comme le disait Mr Vincent.⁴²

C'est ce que Jeanne-Antide essaiera de transmettre à ses filles, lorsqu'elle sera Fondatrice, en les formant à la vie active et contemplative.

Ces années passées à Paris l'auront certainement marquées, et quand elle reviendra en 1807 et en 1821, elle ne sentira certainement pas totalement dépaysée.

⁴² Coste X, p. 130-131

BIBLIOGRAPHIE

Livres :

- **BOLOTTE M.**
Alise Ste Reine aux 17^{ème} – 18^{ème} siècles - 1970 Dijon
- **LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT**
Rapport fait au nom du comité de mendicité - 1790 Imprimerie Nationale de Paris
- **BIVERT P et ML**
Abbayes, Monastères et Couvents de Paris - Nouvelles Editions Latines
- **BOUSSOULADE Jean**
Moniales et Hospitalières dans la tourmente révolutionnaire - Paris
- **BREJON DE LAVERGNEE Matthieu**
- **Histoire des Filles de la Charité, XVII^e – XVIII^e siècle- La rue pour cloître**
Fayard 2011
- **- Le temps des cornettes- Histoire des Filles de la Charité XIX^e – XX^e siècle**
Fayard 2018
- **CARON Pierre**
Les Massacres de Septembre - Paris
- **MISERMONT L.**
Filles de la Charité d'Arras - 1901 Paris
- **TENON Jacques René**
Mémoire sur les hôpitaux de Paris – 1788 Paris
- **COSTE René**
Saint Vincent de Paul : Correspondance, entretiens - XV tomes 1925 Paris
- **Ste Jeanne- Antide THOURET**
Lettres et Documents - 1982 Besançon
- **REY - MERMET Théodule**
Nous avons entendu la voix des pauvres - 1998 Nouvelle Cité
- **MEZZADRI Luigi**
Ste Jeanne Antide Thouret – 1999 Mediaspaul

Article :

- **DINET-LECOMTE Marie Claude**
Les religieuses hospitalières dans la France moderne
Revue d'histoire de l'Eglise de France
Juil. Déc 1994 n°205 p195-216